

074
DECRET 2013/_____/MATD/CAB/SGG
PORTANT NOMINATION DE DEUX PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu La loi L/2001/28/AN du 31 Décembre 2001, Portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu Le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010, Portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu Les Décrets D/2012/109/PRG/SGG/ du 05 Octobre 2012, D/2012/0121/PRG/SGG du 06 Novembre 2012 et D/2012 et D/2002/127/PRG/SGG du 26 Novembre 2012, Portant Nomination des Ministres ;

Vu Le Décret D/N 0114/PRG/SGG/2011 du 12 Avril 2011, portant nomination des Hauts Cadres du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Vu Les nécessités de service ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de préfets, et reçoivent les affectations ci-dessous :

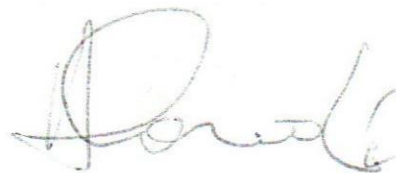
- **Préfet de Mandiana :** Dr. Ibrahima Barboza SOUMAH, précédemment Préfet de Boké, en remplacement du Colonel Boukari KEÏTA, appelé à d'autres fonctions
- **Préfet de Boké :** Monsieur Daouda BANGOURA, précédemment Chef de Cabinet de la Région Administrative de Boké, en remplacement de Dr. Ibrahima Barboza SOUMAH, muté

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toute disposition antérieure, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Ampliations :

Primature.....1
SGG1
MRAFP.....1
MEF1
MATD.....3
Intéressés.....3
Préfectures.....2
Gouvernorats.....2
Archives2/16

Conakry, le 16 AVR. 2013 2013



Prf. Alpha CONDE